

**L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement):** Je n'ai pas de réponses différées à des questions orales.

**Son Honneur le Président pro tempore:** Les honorables sénateurs consentent-ils à reporter la période des questions à plus tard aujourd'hui?

**Des voix:** D'accord.

(Plus tard)

**L'honorable Eymard G. Corbin:** Honorables sénateurs, le leader adjoint du gouvernement a dit qu'il n'avait pas de réponses différées aux questions. Le sénateur Murray n'est pas des nôtres aujourd'hui, et j'avais l'intention de soulever la question auprès de lui. Le leader du gouvernement m'a en effet promis il y a quelque temps de publier la liste de tous les projets, programmes, ententes conjointes et ainsi de suite qui avaient été annoncés au Nouveau-Brunswick pendant les dernières élections provinciales. Il s'était engagé à le faire en réponse à une question que je lui avais posée.

Comme il se peut bien que ce soit le dernier jour de séance avant les vacances de Noël, j'avais l'intention de lui rappeler ma requête et sa promesse. Est-ce que le leader adjoint du gouvernement peut s'enquérir à ce sujet et m'apporter bientôt une réponse avant la fin de l'année?

**Le sénateur Doody:** Comme je l'ai dit, honorables sénateurs, le sénateur Murray sera des nôtres plus tard aujourd'hui. Entre temps, si cela m'est possible, je m'informerai à ce sujet pour le sénateur Corbin, et si je puis obtenir cette information pour lui, je la lui communiquerai certainement.

### RÉPONSE À UNE QUESTION INSCRITE AU FEUILLETON LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LE BUDGET DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

Question n° 36 au Feuilleton—Par l'honorable Jack Marshall:

3 novembre 1987—À combien s'élevait le budget du vérificateur général pour les dix dernières années?

Réponse par le ministre des Finances:

Le budget du Bureau du vérificateur général du Canada, pour chacun des exercices financiers des dix dernières années, était comme suit:

1978-1979:	25 616 000 \$
1979-1980:	25 820 000 \$
1980-1981:	28 805 000 \$
1981-1982:	31 886 000 \$
1982-1983:	35 263 000 \$
1983-1984:	38 463 000 \$
1984-1985:	40 604 000 \$
1985-1986:	42 968 000 \$

1986-1987: 44 543 000 \$

1987-1988: 46 686 000 \$

### LES TRAVAUX DU SÉNAT

**L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement):** Honorables sénateurs, le premier article à l'ordre du jour est une motion proposant que le Sénat se forme en comité plénier pour étudier le projet de loi C-87. Nous avons également reçu le projet de loi C-101 qui concerne une certaine taxe d'accise fédérale et qu'on nous demande de présenter en deuxième lecture aujourd'hui.

Si les sénateurs le jugent opportun, je voudrais traiter d'abord du projet de loi C-101, car le ministre chargé de la mesure est également responsable du projet de loi C-87 et il attend en ce moment dans mon bureau pour répondre aux questions que des sénateurs pourraient poser au comité. Si nous acceptons d'examiner les projets de loi C-101 et C-87 en comité plénier, nous faciliterions beaucoup le travail du ministre qui, à l'instar de tous les ministres, a d'autres choses de prévues à son programme d'aujourd'hui.

Ainsi, avec la permission des sénateurs, je voudrais demander que nous passions à la deuxième lecture du projet de loi C-101, soit le quatrième article de notre ordre du jour.

**Son Honneur le Président pro tempore:** Les sénateurs sont-ils d'accord pour passer à l'étude du projet de loi C-101?

**Des voix:** D'accord.

### LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

PROJET DE LOI MODIFICATIF—2<sup>e</sup> LECTURE

**L'honorable Finlay MacDonald** propose: Que le projet de loi C-101, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois.

—Honorables sénateurs, la hausse de la taxe d'accise de 1c. le litre sur les carburants moteurs fait partie des hausses de taxe annoncées dans le budget de février, lesquelles devaient permettre au gouvernement de respecter le calendrier qu'il s'est fixé pour réduire à moyen terme le déficit. Cette taxe s'applique à l'essence, au carburant d'avion, au gazole et au carburant pour avion à réaction. La hausse, qui est entrée en vigueur le 19 février 1987, doit permettre de rapporter environ 450 millions de dollars au cours de l'année financière 1987-1988.

Par ailleurs, le projet de loi a pour objet de prolonger de deux ans le programme de la ristourne de taxe sur le carburant pour les producteurs de produits de base. Plus précisément, il doit le prolonger jusqu'au 31 décembre 1989. Il prévoit aussi l'entrée en vigueur de diverses propositions que le ministre des Finances avait annoncées dans son budget de février, y compris une hausse de 1c. le litre de la taxe d'accise et, pour compenser, une hausse équivalente de la ristourne de taxe sur le carburant payable aux producteurs primaires.